



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Livret de famille

Question écrite n° 37817

Texte de la question

Mme Christine Boutin remercie M le garde des sceaux, ministre de la justice, pour la réponse no 35374 parue dans le Journal officiel, Debats parlementaires, questions, du 22 février 1988. Elle a bien noté que le livret de famille constate la situation familiale du couple telle qu'elle résulte du mariage à l'occasion duquel l'acte a été remis, ce qui ne résout pas le problème d'information en cas de succession. Elle demande ce qui pourrait être fait pour le résoudre, sachant qu'à l'heure actuelle plus de 40 p 100 des enfants vont se trouver, au moment de la succession, avoir des parents qui n'appartiennent pas au même couple matrimonial.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37817

Rubrique : Etat civil

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1103